



Déclaration liminaire au CTSD 1^{er} degré Somme **du jeudi 3 février 2022**

M. le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD de la Somme,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour étudier la nouvelle mouture de la carte scolaire en vue de l'année scolaire 2022/2023.

Pour commencer, le Sgen-CFDT Picardie tient à rappeler qu'il déplore la rétention qui a été faite du document faisant état des propositions de fermetures et d'ouvertures de classe dont nous aurions dû être destinataires avant la séance du 25 janvier et qui nous a conduit à la boycotter. Ce document est essentiel pour que nous puissions mener nos missions de représentants des personnels dans le cadre de la carte scolaire. Cela est d'autant moins acceptable que plusieurs élus (députés ou maires) ont eu communication d'éléments avant les organisations syndicales.

Concernant la proposition de carte scolaire, avec 1,5 poste supplémentaire octroyé à notre département et des mesures ministérielles à appliquer en termes d'augmentation des décharges de direction (qui sont fort bienvenues bien entendu), la nouvelle carte prévoit 41 fermetures de classes pour 22 ouvertures. Notre département aurait donc 19 classes en moins à la prochaine rentrée. Certes, nous perdons des élèves mais cela aurait dû être l'occasion, dans nos territoires où les difficultés sociales et scolaires sont particulièrement présentes de baisser les effectifs partout où ils sont encore trop importants puisque nous pouvons observer dans le document « Constat/prévisions des écoles de la Somme » que plusieurs d'entre elles ont un effectif prévisionnel supérieur à 25 élèves/classe. Ces moyennes sont loin de garantir aux enseignants un cadre propice pour appréhender les besoins de chacun de leurs élèves, même en milieu ordinaire et même dans les écoles qui ont un Indice de Position Sociale des plus favorables.

Par ailleurs, si le document « Proposition d'ouvertures et de fermetures » laisse apparaître, pour la plupart des écoles qui bénéficieront d'une ouverture ou qui seront victimes d'une fermeture, des moyennes, dans l'ensemble, correctes, celui-ci, comme celui qui recense l'ensemble des effectifs prévisionnels des écoles du département ne nous permettent pas d'avoir une vision précise des choses dans les nombreuses écoles pour lesquelles des dispositifs d'allègement dans certaines classes impactent les effectifs des autres classes : cela vaut pour toutes les écoles en Education Prioritaire pour lesquelles les effectifs des classes de GS, CP et CE1 sont allégés mais aussi pour toutes les autres écoles hors Education Prioritaire qui doivent prévoir une répartition qui permette de ne pas dépasser 24 élèves/classes en GS, CP et CE1. Ainsi, le Sgen-CFDT Picardie demande la communication d'un document faisant apparaître les prévisions pour chaque école du département avec la mention de la

moyenne hors classes soumises à un dispositif d'allègement. Si le Sgen-CFDT Picardie est conscient de la quantité de travail que cela engendre pour les personnels administratifs, il apparaît que c'est le seul moyen d'avoir une vision globale des choses pour connaître les besoins et les situations en tension. Pour le Sgen-CFDT Picardie, c'est bien cette moyenne qui doit être prise en compte.

Concernant les mesures d'augmentation de certaines décharges de direction, la communication du document recensant la modification des quotités est-elle prévue ? Le Sgen-CFDT Picardie se félicite de cette mesure et déplore qu'elle n'aille pas encore plus loin pour reconnaître la très importante quantité de travail de nos collègues directrices et directeurs dont beaucoup ne bénéficient pas encore de temps pour l'accomplir (ou si peu). A ce sujet, le Sgen-CFDT Picardie déplore vivement que certaines directrices et certains directeurs, qui avaient tant espéré voir leurs conditions de travail s'améliorer à l'annonce des mesures d'augmentation des décharges de direction, se retrouvent à fonctionner avec une décharge inchangée au motif qu'on leur ferme une classe. Ce sont certes des économies et une manière de récupérer des moyens à distribuer mais cela reste très mal vécu par les collègues alors même qu'ils ont été en première ligne depuis le début de la pandémie pour gérer les innombrables changements de protocole de dernière minute et les tensions qui ont pu s'ensuivre.

Toujours concernant la préparation de la prochaine rentrée scolaire, il n'est prévu aucune création de poste de RASED alors même que les besoins sont très importants et sont loin d'être tous couverts. Il est indispensable que des postes de RASED soient créés et donc que des départs en formation soient prévus pour permettre aux enseignants d'avoir les aides qu'ils sollicitent pour leurs élèves. A ce sujet, pouvez-vous nous communiquer le nombre de postes ASH qui sont pourvus par des professeurs non spécialisés ? Le nombre de départs en formation CAPPEI sera-t-il en adéquation avec ces besoins sur le terrain ?

Pour poursuivre au sujet de l'ASH, vous nous avez répondu lors du précédent CTSD que 40 à 50 enfants étaient encore en attente d'ULIS dans le 1^{er} degré. Il n'est à priori prévu aucune ouverture de structure dans notre département pour le 1^{er} degré, cela est-il lié au fait que les besoins soient disséminés partout sur le territoire ou sont-ce les moyens qui ne le permettent pas ? Le Sgen-CFDT Picardie rappelle qu'il est favorable à une dotation fléchée pour les moyens ASH dans chaque département et en fonction des besoins identifiés pour éviter que le département soit contraint d'opérer des choix.

Par ailleurs, cela fait maintenant plusieurs années que l'Éducation nationale peine à recruter les personnels qui font vivre l'École, assurent la formation des jeunes générations de la maternelle au lycée. Manque d'enseignants, manque de personnels médico-sociaux, suppression de personnels administratifs qui continue. Dans presque tous les métiers, le recours à l'emploi contractuel (parfois en urgence et donc sans que ces nouveaux agents soient accompagnés à leur prise de fonction) est un passage obligé pour que l'École puisse assurer la mission que la nation lui confère. Depuis plusieurs années également, les études ne manquent pas qui soulignent que la perte d'attractivité des métiers de l'Éducation nationale. Cela est indissociable du décrochage du pouvoir d'achat de ces personnels par rapport à d'autres emplois

équivalents en termes de qualification. Un récent rapport du Sénat pointe une perte de 15 à 25% de pouvoir d'achat des enseignants français lors des 20 dernières années et ce ne sont pas les annonces de revalorisation que notre Ministre qualifie sans vergogne de « sans précédent » (malgré le fait qu'une grande partie des agents n'en verront pas la couleur), qui amélioreront les choses. En France, le salaire statutaire des enseignants du primaire et du secondaire après dix ou quinze ans de service est inférieur d'au moins 15 % à la moyenne de l'OCDE, et les enseignants commencent et terminent leur carrière avec un salaire bien inférieur à la moyenne de l'UE. Ce sont les raisons qui nous ont conduit à appeler à la mobilisation des personnels le 27 janvier dernier.

Alors pourquoi s'étonner de la non-attractivité du métier enseignant... La dégradation des conditions de travail liée à un investissement insuffisant en proportion du PIB national dans l'éducation et la formation, l'incertitude sur les recrutements à venir et le fonctionnaire bashing ont fait le reste. La situation épidémique dans laquelle nous vivons depuis maintenant près de deux ans n'a fait qu'exacerber ces tensions, en même temps que nous avons tous et toutes éprouvé l'importance de l'École pour permettre à nos enfants d'acquérir des connaissances, des compétences, de forger leur esprit critique, de construire progressivement leur parcours personnel, de formation et professionnel. Cette crise sanitaire dont on ne connaît pas encore l'issue, l'épuisement des équipes, leur dégoût face au manque de considération dont fait preuve le Ministre à leur égard en niant les difficultés qui sont les leurs, vont laisser des traces durables.

Enfin, pour terminer, le Sgen-CFDT Picardie tient à dénoncer la mesure récemment prise dans notre académie concernant le versement de l'ISAE aux coordonnateurs de REP et de REP+ suite à la réception de consignes ministérielles. En effet, le Ministère a rendu 75 millions d'euros sur son budget et pour cela il râcle partout où il le peut. Ainsi, les coordonnateurs REP et REP+ de notre académie se sont ainsi vus subitement amputés du versement de l'ISAE (totalement pour les coordonnateurs REP+ et pour moitié pour les coordonnateurs REP qui sont à mi-temps sur cette mission) depuis la rentrée de septembre 2021 sans même avoir été destinataires d'un courrier qui les en informait. Cette indemnité qu'ils percevaient jusqu'alors ne leur sera plus versée dans notre académie alors même que d'autres académies ont fait le choix de la maintenir au regard des missions de ces personnels qui, s'ils ne participent pas directement au suivi des élèves, participent activement au suivi et à l'accompagnement des enseignants exerçant en éducation prioritaire. Le Sgen-CFDT souhaite donc soumettre le vœu suivant au vote des organisations syndicales représentées au sein de cette instance : « Les organisations syndicales Sgen-CFDT Picardie, (...) demandent que le versement de l'ISAE soit maintenu en intégralité pour les collègues coordonnateurs REP et REP+, comme cela était le cas jusqu'à présent dans notre académie, et comme cela est toujours le cas dans d'autres académies ».